

---

**Séance du lundi 11 décembre 2023**

Date de la convocation : 05 décembre 2023

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 11**

**Votants : 12**

**Présents** : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

**Représentés** : Thierry RAMAND représenté par Josiane BIGUINET

**Excusés** : Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Dominique JEANNESSON, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

**Absents** : Philippe BRISSE

---

**DCA\_2023\_19 - Objet : Convention d'utilisation de la piscine municipale de Saint-Mihiel par le R.P.E (activité bébé nageur)**

La présidente expose,

Dans le cadre des animations du Relais Petite Enfance et de l'organisation de la Semaine de la Petite Enfance du 16 au 23 mars 2024, le RPE propose une activité « Bébé nageur ».

Cette activité s'adresse aux parents et assistantes maternelles d'enfants de moins de 3 ans et se déroulera à la piscine municipale de Saint-Mihiel sur le créneau du mardi de 10h45 à 11h45 hors vacances scolaires.

Le tarif d'entrée des adultes de 2.95 euros par adulte sera à la charge du RPE.

La présidente propose de signer une convention annuelle d'utilisation de la piscine afin de formaliser cette nouvelle activité.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité de ses membres votants adopte la convention et autorise la Présidente à signer la présente convention d'utilisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 9 janvier 2024 et publié ou notifié le 9 janvier 2024
--